

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 14 9 4 /MEF/DGD/DU 19 AOU 2011

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Suspension de l'exportation de la ferraille et des sous-produits ferreux

Réf : Ordonnance n° 2011-168 du 13 juillet 2011 portant suspension de l'exportation de la ferraille et des sous-produits ferreux.

J'ai l'honneur de faire connaitre à l'ensemble du service et des usagers qu'en application des dispositions de l'Ordonnance n° 2011-168 du 13 juillet 2011 visée en référence, l'exportation de la ferraille et des sous-produits ferreux est suspendue jusqu'au 31 décembre 2011.

Je rappelle que la ferraille et les sous-produits ferreux s'entendent des produits relevant des positions tarifaires 72 04 10 00 00 à 72 04 50 00 00 de la nomenclature du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH).

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Ampliations :

- MEF/Cab
- DG Economie
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECT
- UGECT
- FNISCI
- BIVAC
- Chbre Cce & Industrie
- PAA
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col-Maj. I. COULIBALY